

Communauté de communes  
Portes de la Creuse en Marche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉLIBÉRATION N° : 2023-055

EN DATE DU : 25 SEPTEMBRE 2023

**OBJET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX VRD DE LA PARCELLE ZN 24  
GENOUILLAC**

L'an deux mille vingt trois, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Dizier-les-domaines, selon convocation le 15/09/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Mme BOURSAUD Armelle a été désignée **Secrétaire de séance**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs**

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, DARVENNE Céline, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR(4) : Mesdames et Messieurs**

CARCAT Camille donne pouvoir à MARSALEIX Guy  
GUYOT Pierre donne pouvoir à LABESSE Michel  
LANGLOIS Roger donne pouvoir à DAUDON Moïse  
ROUSSILAT Florence donne pouvoir à AUROUSSEAU Jean-Claude

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	27	27	0

■□■□

Vu les compétences Développement Économique et Immobilier d'Entreprises de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n° 2021-055 en date du 20 septembre 2021 portant sur le projet de bâtiment d'accueil d'entreprises sur la parcelle ZN 24 à Genouillac et la signature d'un bail avec un investisseur photovoltaïque ;

Rappelant d'une part qu'il a été convenu d'aménager au fur et à mesure un bâtiment de 1 600m<sup>2</sup> en plusieurs blocs pour des locations aux entreprises ;

Rappelant d'autre part que le bâtiment sera installé sur la partie Nord de la parcelle. Une réflexion est portée sur la division de cette parcelle pour un deuxième projet.

Considérant ainsi que la Communauté de Communes Portes de la Creuse en marche doit réaliser les travaux de terrassement et d'accessibilité à cette parcelle. La première partie du bâtiment pourra ainsi être réalisée (toiture photovoltaïque), puis l'aménagement d'une première location pourra suivre.

Aussi, la Communauté de Communes a consulté des entreprises pour la réalisation d'une maîtrise d'œuvre partielle pour les travaux de terrassement et VRD.

Le bureau d'études choisi (INFRALIM) a réalisé à ce jour un plan topographique et travaille actuellement sur le plan final de la voirie centrale. Le chiffrage des travaux et le Dossier de Consultation des Entreprises est en cours de réalisation pour lancer la consultation mi-octobre.

A ce stade, il convient de délibérer sur le lancement de la consultation des travaux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire

**- AUTORISE M. Le Président à lancer la consultation de travaux de VRD pour l'aménagement de la parcelle ZN 24.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,**

**Guy MARSALEIX**

**La secrétaire de séance  
Armelle BOURSAUD**



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

043 40004 1096 20230920 1062023 05 01

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet: 24/09/2023